

La crête du seuil du projet sera rehaussée de 40 cm, ce qui réhaussera le niveau d'eau amont. Ainsi, le projet ne provoquera pas d'abaissement du niveau d'eau par rapport à la situation actuelle, même si le fonctionnement de la centrale impliquera le maintien du niveau d'exploitation pendant 30% du temps. Le milieu humide et la végétation en amont du site du projet, ne seront pas impactés par le projet.